

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître votre masse salariale,
- Identifier les causes de son évolution,
- Distinguer vos moyens d'action,
- Piloter l'exécution en fonction de la programmation initiale et de sa réactualisation périodique,
- S'assurer de la soutenabilité de votre budget
- Améliorer la capacité d'anticipation et la réactivité de votre collectivité face aux aléas,
- Réduire vos dépenses en maintenant la qualité de vos services

Le Programme :

1) Le sens à donner à votre action

- La question déterminante des effectifs
- De quoi se compose la masse salariale ?
- Comment elle se mesure, notamment pour la budgétisation.
- Comment la suivre ainsi que les facteurs qui l'influencent ?

2) Votre contexte

- Revue des éléments d'environnement généraux et locaux à prendre en compte

3) Vos effectifs

- Le stock
- Les entrants
- Les sortants
- L'utilisation du tableau des emplois

4) Connaître votre masse salariale pour identifier vos moyens d'action

- Ses éléments récurrents (les titulaires...)
- Ses éléments conjoncturels (les absences, les saisonniers, les renforts...)
- Ses constantes (rémunération indiciaire, NBI, charges...)
- Ses variables (régime indemnitaire, heures supplémentaires, remplacements...)

5) Vos facteurs d'augmentation

- Votre périmètre,
- Votre démographie
- La noria
- Vos décisions collectives
- Vos marges de manœuvre

6) Mesurer et surveiller votre masse salariale

- Les étapes de la budgétisation
- Des outils simples de contrôle (présentation, commentaires, adaptation cas pratiques)
- Définir des indicateurs de causalité pertinents (emploi, mobilité, risque professionnel, maladie...)
- Savoir agir pour maîtriser votre masse salariale
- Vos points de vigilance

7) Questions diverses

Réponse à vos interrogations spécifiques

Formatrice : Madame Anne BATAILLER



Anne BATAILLER

- Experte en organisation, management et ressources humaines
- Formatrice expérimentée
- 20 ans d'expérience sur des postes de direction en collectivité et 10 ans comme consultante.

Les points forts de la formation :

Formation pratico-pratique permettant de piloter les contraintes, d'évaluer et de modérer les coûts pour limiter la hausse de vos dépenses de fonctionnement.

Intervenante expérimentée (20 ans de parcours professionnel sur des postes de direction en collectivité et 10 ans de conseil).

Modalités pédagogiques :

Formation dynamique qui s'adapte aux contextes budgétaires décrits par les participants et comporte des ateliers pratiques sur des situations opérationnelles (examen d'un compte administratif, outils de suivi et contrôle, élaboration d'une stratégie de correction d'un poste de dépenses...)

Les résultats attendus :

Mettre en œuvre dans votre collectivité des stratégies et des outils de contrôle de la masse salariale qui soient simples et efficaces avec des résultats budgétaires.

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis

cadres administratifs,
agents de la collectivité.

En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Anne BATAILLER

Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)